



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Prélèvement, analyse, collecte, transport et traitement
d'émulseurs fluorés et gestion des déchets associés pour les
besoins du SDIS 35**

Date et heure limites de réception des plis :

9 octobre 2026 à 17h00

Date limite modification DCE par le SDIS 35	30/09/2026
Date limite pour poser des questions au SDIS 35	28/09/2026
Date limite de réponse aux questions par le SDIS 35	02/10/2026

*Engagé dans une démarche de simplification d'accès à la commande publique, le SDIS 35 vous accompagne étape par étape via le **guide de la dématérialisation** disponible [sous ce lien](#)*

**Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine
Groupement des finances et de la commande publique**

2 Rue du Moulin de Joué
BP 80127
35701 RENNES CEDEX 7
02.99.87.65.43

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Prélèvement, analyse, collecte, transport et traitement d'émulseurs fluorés et gestion des déchets associés pour les besoins du SDIS 35
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	180 jours calendaires
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	Critère social	Sans
	Critère environnemental	Avec
	Durée	Durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an
	Négociation tarifaire	Négociation possible

SOMMAIRE

1	Objet et étendue de la consultation	5
1.1	Objet de la consultation.....	5
1.2	Mode de passation	5
1.3	Forme de contrat	5
1.4	Décomposition de la consultation	5
1.5	Nomenclature	6
2	Conditions de la consultation.....	6
2.1	Délai de validité des offres	6
2.2	Conditions de participation des candidats	6
2.3	Variantes.....	7
2.4	Développement durable.....	7
3	Conditions relatives au contrat.....	7
3.1	Durée du contrat.....	7
3.2	Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4	Contenu du dossier de consultation	7
4.1	Retrait du dossier de consultation.....	7
4.2	Contenu du dossier	8
4.3	Modifications du dossier de consultation.....	8
5	Présentation des candidatures et des offres	8
6	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	10
6.1	Modalités de transmission	10
6.1.1	<i>Transmission électronique.....</i>	<i>10</i>
6.1.2	<i>Contenu du pli.....</i>	<i>10</i>
6.1.3	<i>Autres modalités</i>	<i>10</i>
6.1.4	<i>Copie de sauvegarde</i>	<i>11</i>
6.1.5	<i>Format des documents et modalités de signature.....</i>	<i>11</i>
7	Examen des candidatures et des offres	11
7.1	Examen des candidatures	11
7.2	Examen des offres	11
7.2.1	<i>Régularisation des offres.....</i>	<i>12</i>
7.2.2	<i>Jugement des offres.....</i>	<i>12</i>
7.2.3	<i>Négociation.....</i>	<i>13</i>
7.3	Suite à donner à la consultation	13
7.3.1	<i>Documents à fournir par l'attributaire</i>	<i>13</i>

7.3.2	Signature du marché public par l'attributaire	14
8	Renseignements complémentaires.....	14
8.1	Questions en cours de consultation.....	14
8.2	Procédure de recours	15

1 Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne **des prestations de prélèvement, d'analyse, de collecte, de transport et de traitement des émulseurs fluorés et des déchets associés pour les besoins du SDIS 35.**

1.2 Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 Forme de contrat

Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 Décomposition de la consultation

La consultation est décomposée en **2 lots** désignés ci-dessous :

N° de lot	Désignation du lot	Montant maximum en € HT pour toute la durée du marché (reconductions incluses)
1	Prélèvement, transport et analyse des émulseurs fluorés du SDIS 35	16 000 € HT
2	Collecte, transport, traitement et élimination des émulseurs fluorés et des déchets associés du SDIS 35	46 500 € HT

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre attribué à une seule entreprise (mono-attributaire).

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (**CPV**) est :

N° lot	Code principal	Description
1 & 2	90520000-8	Services relatifs aux déchets radioactifs, toxiques, médicaux et dangereux.
1	71900000-7	Services de laboratoire.
1 & 2	90512000-9	Services de transport des déchets.
2	90513000-6	Services de traitement et d'élimination des déchets

La nomenclature interne des achats au SDIS 35 est la suivante :

N°Lot	Code famille	Description
1	2441	Prélèvement et analyse émulseurs fluorés
2	3654	Enlèvement, transport et traitement des déchets industriels ou spéciaux

2 Conditions de la consultation

2.1 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours calendaires** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 Conditions de participation des candidats

Les candidats pourront soumissionner en tant que :

candidats individuels  OU **membres d'un groupement** 

Aucune forme de groupement n'est imposée par le SDIS 35, les candidats peuvent donc se présenter soit :

- en groupement **conjoint** (dans ce cas, le mandataire devra être responsable de l'exécution de la totalité du marché)
- en groupement **solidaire**

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à **caractère environnemental** dont le détail est indiqué dans le **CCAP**.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 Conditions relatives au contrat

3.1 Durée du contrat

L'accord-cadre de chaque lot est conclu pour une **période initiale d'1 an** à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit de manière tacite par période successive d'1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que sa durée totale puisse dépasser 4 ans.



3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un **délai global de 30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 Contenu du dossier de consultation

4.1 Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique <https://marches.megalix.bretagne.bzh> sous la référence suivante : **26MAPA16**

Il est recommandé d'indiquer une **adresse mail durable et usuelle** sur la plateforme de dématérialisation.

4.2 Contenu du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe :
 - o Guide d'aide à la dématérialisation des marchés publics
- L'acte d'engagement (AE) pour chaque lot
- Le bordereau des prix (BP) pour chaque lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
 - o Annexe n°1 – Décret n°2025-1376 du 28 décembre 2025 relatif à la prévention des risques PFAS.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot et ses annexes
- Le cadre de réponse technique et environnemental pour chaque lot
- La simulation de commande (SC) pour chaque lot
- La déclaration sur l'honneur
- Le formulaire de sous-traitance du SDIS 35

4.3 Modifications du dossier de consultation

Le SDIS 35 se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation des entreprises au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de réception des offres soit le **30/09/2026**.

Une notification est systématiquement envoyée aux entreprises ayant retiré le dossier initial via le profil acheteur du SDIS 35 (Mégalis) et identifiés avec leur compte entreprise.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

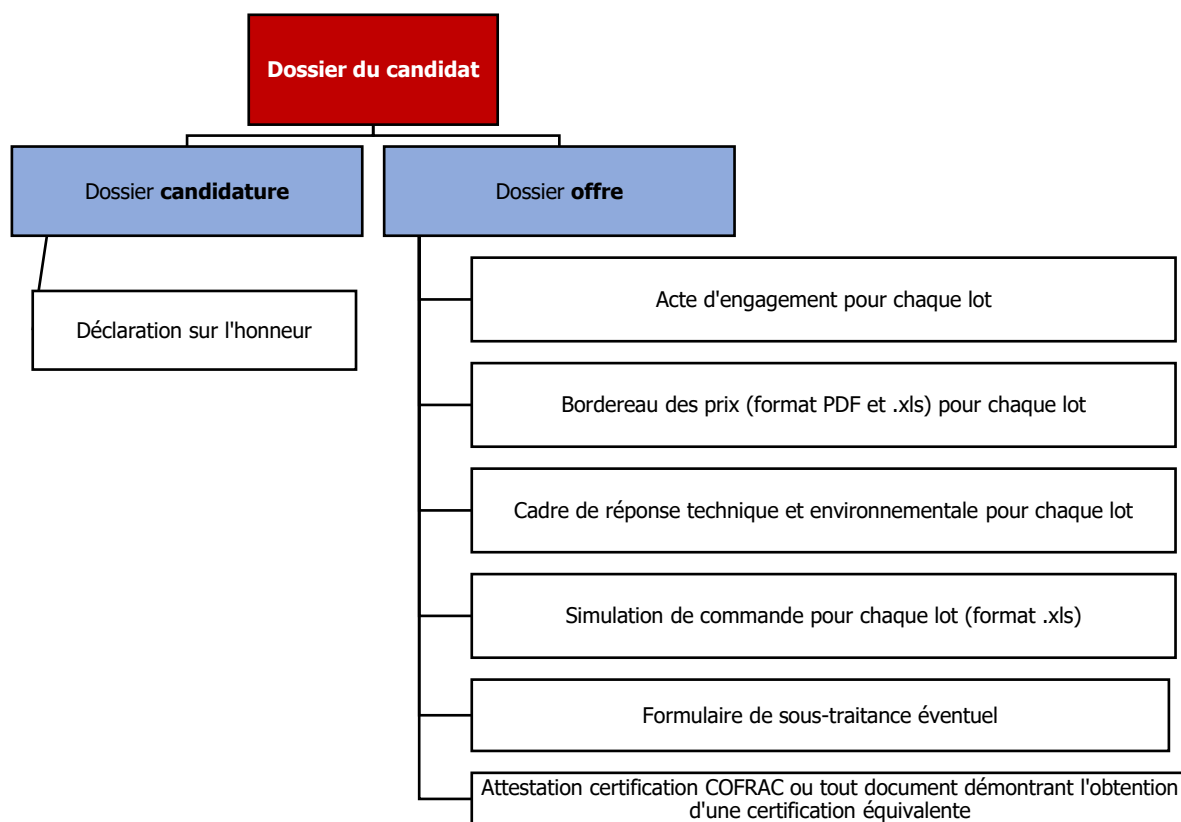
5 Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une **traduction en français**, cette traduction doit concerner l'ensemble des

documents remis dans l'offre. Cette disposition s'applique également pour les documents de la candidature.

Chaque candidat aura à produire un dossier **complet** comprenant les pièces suivantes :



⚠ Attention, votre réponse technique dans le cadre de réponse technique devra reprendre point par point et dans l'ordre les exigences du CCTP.

Cas particulier d'une candidature en groupement 🧑🏫 : pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cette entreprise. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cette entreprise pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de cette dernière.

⚠ Les candidats s'attacheront à apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier dans son volet **candidature** et son volet **offre** et à procéder aux vérifications nécessaires avant son dépôt.

Cas particulier de la sous-traitance éventuelle dans un marché de service : l'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer via le formulaire de

sous-traitance joint, tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir au SDIS 35 via la plateforme Mégalis avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.



Avant de procéder au dépôt de votre dossier, il est conseillé de consulter [le guide d'aide à la dématérialisation rédigé par le SDIS 35](#)

En cas de difficultés persistantes, contacter l'assistance Mégalis au 02 23 48 04 54

6.1 Modalités de transmission

6.1.1 Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée exclusivement sur [la plateforme de dématérialisation Mégalis](#). Par conséquent, **la transmission par voie papier est interdite**.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au SDIS 35.

6.1.2 Contenu du pli

Le pli doit contenir 2 dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la **candidature** et les pièces de **l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

6.1.3 Autres modalités

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un **accusé de réception électronique**. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « **hors délai** » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Afin de limiter les problèmes techniques lors du dépôt de l'offre, l'attention du candidat est attirée sur l'importance du **nommage des fichiers** pour lequel il convient de :

- Choisir des intitulés les plus courts possible ;
- Proscrire les accents et plus généralement tous les symboles et caractères spéciaux ;
- Ne pas utiliser les .exe et les macros ;
- Dossier au format compressé .zip.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

6.1.4 Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB), ou par voie électronique. Si transmission via support physique électronique, cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Copie de sauvegarde à l'attention du service commande publique du SDIS 35 2 Rue du Moulin de Joué 35701 RENNES Prélèvement, analyse, collecte, transport et traitement d'émulseurs fluorés et gestion des déchets associés pour les besoins du SDIS 35 NE PAS OUVRIR

6.1.5 Format des documents et modalités de signature

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée au moment du dépôt du pli. Néanmoins, en cas de signature électronique, le SDIS 35 impose l'utilisation d'une signature électronique au format **PADES**. A défaut, la signature du contrat par l'attributaire se fera de manière manuscrite (signature originale avec envoi postal).



Pensez à anticiper votre dépôt de plusieurs heures avant l'heure limite !

7 Examen des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

7.1 Examen des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées à partir de la déclaration sur l'honneur avec ses éventuelles annexes jointes (au choix du candidat).

7.2 Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

7.2.1 Régularisation des offres

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre **irrégulière** pourra faire l'objet d'une demande de régularisation en cours d'analyse, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Ce processus de régularisation n'est qu'une faculté du SDIS 35 dont le candidat ne pourra se prévaloir. La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

7.2.2 Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot n°1 :

Critères	Document support d'analyse	Pondération
1- Critère Prix (en € HT)	Simulation de commande	70 points
2- Critère valeur technique	Cadre de réponse technique	20 points
2.1. Méthodologie d'exécution (organisation des prélèvements, traçabilité des échantillons, prévention des contaminations croisées, sécurité des interventions)		10 pts
2.2. Qualité des analyses (qualité et clarté des rapports, plateforme en ligne de consultation du suivi des rapports)		10 pts
3- Critère environnemental	Cadre de réponse environnementale	10 points
3.1. Optimisation des déplacements		5 pts
3.2. Réduction des déchets générés, réemploi ou recyclage des contenants		3 pts
3.3. Certifications environnementales ou équivalent		2 pts

Lot n°2 :

Critères	Document support d'analyse	Pondération
1- Critère Prix (en € HT)	Simulation de commande	70 points
2- Critère valeur technique	Cadre de réponse technique	20 points
2.1. Organisation générale de la prestation (modalités de collecte, moyens humains et matériels, planification des opérations)		15 pts
2.2. Sécurisation des opérations (traçabilité) et prévention des pollutions accidentelles		5 pts
3- Critère environnemental		10 points

3.1. Performance environnementale du procédé de traitement et garanties de destruction des PFAS	Cadre de réponse environnementale	5 pts
3.2. Réduction de l'impact environnemental des transports et du traitement		5 pts

La méthode de calcul utilisée pour la **notation du critère "prix"** est la suivante :

$$[(\text{note maximale attribuée au critère}) \times (\text{montant de l'offre la plus basse hors offres anormalement basse})] / \text{montant de l'offre du candidat à noter.}$$

Les autres critères seront analysés selon un barème ou une règle de proportionnalité.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées par le SDIS 35 entre les indications portées sur le bordereau des prix et la simulation de commande, le bordereau des prix prévaudra et le montant de la simulation de commande sera rectifié en conséquence.

7.2.3 Négociation

Après examen des offres, le SDIS 35 se réserve le droit d'engager une négociation avec les 3 candidats les mieux classés.

Un nouvel acte d'engagement/bordereau des prix prenant en compte les modifications éventuellement apportées à l'offre initiale, devra alors être signé.

7.3 Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le SDIS 35 pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à **8 jours calendaires** à compter de la date d'envoi du courrier d'attribution.

7.3.1 Documents à fournir par l'attributaire

Transmission non obligatoire au stade du dépôt de l'offre

	L'attestation fiscale (impôts)
	L'attestation sociale (URSSAF) datée de moins de 6 mois.
	Pour les entreprises placées en redressement judiciaire , l'attributaire devra faire parvenir une copie du jugement correspondant
	La liste nominative des salariés étrangers employés, prévue par l'article D8254-2 du code du travail OU une attestation de non-emploi de salariés étrangers.

	Uniquement pour les entreprises de plus de 50 salariés , le PV de réunion du dernier comité social et économique (CSE) consacré à la présentation du rapport annuel sur les conditions de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (CSSCT) et du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
	L'attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité

7.3.2 Signature du marché public par l'attributaire

La signature de l'acte d'engagement vaudra acceptation de toutes les autres pièces du marché.

La signature électronique n'étant pas obligatoire, le SDIS 35 ne souhaite pas l'imposer aux candidats. Si signature électronique, l'attributaire utilisera le format électronique PADES (Format de signature qui intègre le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la préfecture et la pairie départementale. L'outil de signature proposé par la plate-forme Mégalis, permettra de signer facilement les documents dans ce format. Il permet à plusieurs membres d'un groupement et/ou aux cocontractants de signer un document au format PDF sans altérer une autre signature déjà apposée par l'un d'eux.

Dans le cas où l'attributaire indiquerait au SDIS 35 ne pas être en mesure de signer l'acte d'engagement de manière électronique, le SDIS 35 autorise à le signer de manière manuscrite (signature originale avec envoi postal).

8 Renseignements complémentaires

8.1 Questions en cours de consultation



Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire de la plateforme Mégalis, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalys.bretagne.bzh/entreprise>

Questions en cours de consultation possible au plus tard 12 jours
calendaires avant la date limite de remise des offres soit jusqu'au
28/09/2026

Traitement de la demande par le SDIS 35 en cours de consultation

Réponse(s) apportée(s) par le SDIS 35 au plus tard 6 jours
calendaires avant la date limite de remise des offres soit le
02/10/2026

Tous les courriers adressés aux candidats avec réponses attendues (demande de compléments en cours d'analyse, invitation à une négociation, courrier d'attribution) ou sans réponses attendues (courriers de rejets, notification du marché) le seront par voie électronique, à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme.

Ainsi, une attention particulière est demandée aux candidats. En effet, ces derniers sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam... ».

8.2 Procédure de recours

Tribunal territorialement compétent	Organe de médiation
Tribunal Administratif de Rennes 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 RENNES Tél : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr	Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics. 22 Mail Pablo Picasso 44042 NANTES Tél : 0253467983 Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.